

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 30 MAI 2016 - 19 h 00**

Le TRENTE MAI deux mil seize, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 20 mai 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 12

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme BRUN Catherine, Mme DAUSSY Florence, M. JAY Patrick, Mme LANDEFORT Christelle, M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme BROC Stéphanie, M. RIFFARD Jean-Pierre, M. SOTON Emmanuel, M. TRAVERSIER Richard.

Absents excusés : Mme Gwenaëlle BONGARD, Mme CLUZE Annie.

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

SEANCE N° 06.2016 - DELIBERATION N° 01 – Election d'un adjoint- Modification du tableau du conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-7-2.

Vu la loi n° 2007-128 du 31 janvier 2007, tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives,

Vu la délibération n° 4-2014. 11 du 29 mars 2014 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à quatre,

Considérant que par suite du décès de Monsieur Yves Dongé, qui occupait les fonctions de deuxième adjoint, le poste occupé par ce dernier est devenu vacant.

Considérant que la vacance est venue modifier l'ordre du tableau des adjoints. En effet, selon l'article L21211 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), celui-ci résulte de l'ordre chronologique des élections, c'est à dire, de l'ordre des scrutins successifs, par lesquels le conseil municipal vote pour élire les adjoints et, entre adjoints élus sur la même liste, les adjoints prennent rang selon l'ordre de présentation sur la liste. En conséquence, suite au décès de Monsieur Yves Dongé, et réglementairement chacun des adjoints figurant à un rang inférieur peut être promu au rang directement supérieur.

Monsieur le maire propose que cette solution soit adoptée.

Il explique qu'en conséquence il convient de procéder, en application de l'article L 2122-10 du CGCT à l'élection d'un quatrième adjoint.

M le Maire propose la candidature de M Patrick Jay à ce poste, au vu de ses connaissances de terrain et ses compétences en matière technique. Il lance un appel à candidature auprès des membres du conseil municipal. M Patrick JAY est seul candidat.

Le conseil procède donc au vote à scrutin secret (deux tours majorité relative, un tour majorité absolue).

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 12
- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 7

M Patrick Jay est élu quatrième adjoint et immédiatement installé.

Le nouveau tableau du conseil municipal est annexé à la présente délibération. Il est rectifié comme suit pour les postes d'adjoints :

Mme Monique RUBICHON	1 ^{er} adjoint au Maire
M. François BALLOUHEY	2 ^{ème} adjoint au Maire
Mme Christelle LANDEFORT	3 ^{ème} adjoint au Maire
M. Patrick JAY	4 ^{ème} adjoint au Maire

Vote : Pour 12 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE N° 06.2016 - DELIBERATION N° 02 – INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUITE A L'ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123.20 et suivants, L.2123.24 et suivants.

Considérant le décès de M. Yves DONGE et l'élection du quatrième adjoint ce jour,

Considérant le nouveau tableau du conseil municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoint au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la Commune compte actuellement une population totale de 1 309 habitants, décide* :

- l'indemnité du Maire, Monsieur Raymond PAYEN, reste inchangée, à ce jour.
- les indemnités des adjoints sont, à compter du 31 mai 2016, calculées par référence au barème fixé par l'article L. 2123.24.1 du CGCT pour la strate de population correspondant à celle de la commune :
 - o Mme Monique RUBICHON, 1^{er} adjoint : indemnité brute mensuelle maximale (16.5 % de l'indice 1015) x 100 %, soit 627.23 €.
 - o M. François BALLOUHEY, 2^{ème} adjoint : indemnité brute mensuelle maximale (16.5 % de l'indice 1015) x 100 %, soit 627.23 €.
 - o Mme Christelle LANDEFORT, 3^{ème} adjoint : indemnité brute mensuelle maximale (16.5 % de l'indice 1015) x 100 %, soit 627.23 €.
 - o M. Patrick JAY, 4^{ème} adjoint : indemnité brute mensuelle maximale (16.5 % de l'indice 1015) x 100 %, soit 627.23 €.

***Il est précisé que les intéressés n'ont pas pris part au vote les concernant.**

Vote : Pour 12 Voix , Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE N° 06.2016 - DELIBERATION N°03 - Modification de la composition des commissions communales. Désignations des membres.

Vu le décès de M. Yves Dongé et l'élection du quatrième adjoint ce jour, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales.

Le conseil municipal entendu cet exposé décide de modifier les commissions de la façon suivante :

Commission FINANCES-RESSOURCES HUMAINES-ASSOCIATIONS HORS PERISCOLAIRES-

Raymond Payen, Christelle LANDEFORT, Patrick JAY, Florence DAUSSY, Annie CLUZE, Catherine BRUN, Stéphanie BROCC, François BALLOUHEY, Monique RUBICHON.

Commission URBANISME-BATIMENTS-VOIES ET RESEAUX-EAU ET ASSAINISSEMENT- TRAVAUX.

Raymond PAYEN, François BALLOUHEY, Patrick JAY, Gwenaëlle BONGARD, Richard TRAVERSIER, Frédéric OLLIER-FAURE, Emmanuel SOTON, Jean-Pierre RIFFARD.

Commission JEUNESSE ET SPORTS-ECOLES- ASSOCIATIONS PERISCOLAIRES.

Monique RUBICHON, Christelle LANDEFORT, Stéphanie BROCC, Jean-Pierre RIFFARD, Florence DAUSSY, Gwenaëlle BONGARD, Frédéric OLLIER-FAURE, Emmanuel SOTON.

Commission AGRICULTURE-ENVIRONNEMENT-COMMUNICATION-TOURISME-PATRIMOINE

Monique RUBICHON, François BALLOUHEY, Patrick Jay, Richard TRAVERSIER, Frédéric OLLIER-FAURE, Annie CLUZE, Jean-Pierre RIFFARD, Catherine BRUN.

Vote : Pour 12 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE N° 06.2016 - DELIBERATION N°04 - Modification de la Commission d'appel d'offres suite à l'élection du quatrième adjoint.

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,
Considérant qu'à la suite du décès de M. Dongé et de l'élection du quatrième adjoint ce jour, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée restante du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

DESIGNE

Membres titulaires

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Sièges à pourvoir : 3

1 seule liste est proposée : Christelle LANDEFORT, Patrick JAY, Francois BALLOUHEY

Voix obtenues : 12 voix.

Le conseil municipal proclame élus les membres titulaires de la commission d'appel d'offres suivants : Christelle LANDEFORT, Patrick JAY, Francois BALLOUHEY.

Membres Suppléants :

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 12

Sièges à pourvoir : 3

1 seule liste est proposée : Monique RUBICHON, Richard TRAVERSIER, Emmanuel SOTON.

Voix obtenues : 12 voix.

Le conseil municipal proclame élus les membres suppléants de la commission d'appel d'offres suivants : Monique RUBICHON, Richard TRAVERSIER, Emmanuel SOTON.

Vote : Pour 12 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE N° 06.2016 - DELIBERATION N°05 - Elections et désignations des membres et référents auprès des différents syndicats et organismes suite à l'élection du quatrième adjoint.

Vu le décès de M. Yves Dongé et l'élection du quatrième adjoint ce jour, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier la désignation des conseillers municipaux au sein des différents syndicats et organismes.

Le conseil municipal entendu cet exposé décide de modifier les désignations de la façon suivante :

S.E.D.I : Syndicat des énergies de l'Isère :

- Titulaire : Mme Christelle LANDEFORT.

- Suppléant : M. Patrick JAY.

S.I.R.C.O : Syndicat Intercommunal Rural des Côteaux

- Deux titulaires : Stéphanie BROC et Annie CLUZE.

- Deux suppléants : Monique RUBICHON et Christelle LANDEFORT.

S.I.D Syndicat d'irrigation drômois :

- Deux titulaires : Richard TRAVERSIER et Patrick JAY.

A.F.U.L. : Association Foncière Urbaine Libre.

- Deux titulaires : Raymond PAYEN et Christelle LANDEFORT.

Désignation d'un correspondant défense :

François BALLOUHEY

Désignation d'un référent travaux d'aménagement de la Joyeuse près de la Communauté d'Agglomération de Romans :

Richard TRAVERSIER.

SMICTOM :

-Titulaires : François BALLOUHEY et Monique RUBICHON

-Suppléants: Stéphanie BROC et Patrick JAY

Comité de rivières du Sud Grésivaudan : Patrick JAY.

Vote : Pour 12 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE N° 06.2016 - DELIBERATION N°06 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de créer deux emplois en raison de conditions réunies pour deux avancements de grade. Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **la création de deux emplois : un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à compter du 17 août 2016, emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de créer **deux emplois :**

- **un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} janvier 2016**

- **et un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, à compter du 17 août 2016,**

emplois permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Vote : Pour 12 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Questions diverses :

a/ Achat de tables et de chaises. Du nouveau mobilier a été commandé en collaboration avec l'association Rallye Rencontre. Le montant à régler par chacune des structures s'élève à 2 479.50 €. Pour 160 chaises + 20 tables + 2 chariots. Les prêts de mobilier feront désormais l'objet de dépôt d'une caution de 200.00 €. Le remplacement du mobilier cassé fera l'objet d'un paiement de 120 € par table et 20 € par chaise (*A noter : Pour entériner la décision du conseil et concernant une décision portant sur des tarifs, une délibération doit être prise. Cette question sera donc portée au vote lors de la prochaine réunion du conseil municipal*).

b/ Départ d'un agent technique. M Pierre Chabert a fait valoir ses droits à la retraite. Considérant les nécessités de service et dans l'attente d'un recrutement complet, le maire informe le conseil qu'un agent a été recruté en besoin occasionnel pour un CDD de 7 mois. M Sebastien Rambert a débuté ce jour le 30 mai 2016.

c/ Distributeur de Pain. M le maire explique qu'une demande a été déposée en mairie pour l'installation d'un distributeur de pain. Le conseil municipal apporte une réponse négative à cette demande à l'unanimité.

d/ Extension du cimetière de la Baudière. Il serait souhaitable que la commune achete le terrain de Mme Seyve (1100 m2). Une proposition est énoncée de 4 000.00 €. Affaire à suivre.

e/ D.I.A – Déclaration d'Intention d'aliéner Maison Jossieran/Genin : La Mairie ne souhaite pas préempter ce bien.

f/ Vandalisme coffrets électriques à la Baudière. Une plainte sera déposée en mairie et transmise aux assurances.

g/ Commission communale des impôts directs. Une réunion est programmée le mercredi 6 juillet à 18 heures. Une convocation sera transmise aux intéressés. (12 titulaires).

h/ Remplacement de la chaudière chez Mélodie Coiffure. Un devis de l'entreprise Gavin vient de parvenir en Mairie (demandé par M le Maire), pour un montant de 4 000.00 €. Un devis sera demandé auprès d'une autre entreprise pour comparatif.

i/ Gestion des ressources humaines. Christelle Landefort expose les difficultés récurrentes rencontrées par le secrétariat pour l'accomplissement des tâches administratives. Le conseil municipal prend note de cet exposé et décide que le contrat de l'agent du CDG 26 sera reconduit jusqu'au 31 décembre 2016. Il est convenu qu'une réunion de la commission RH se tiendra le mercredi 1^{er} juin à 18 heures.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 25 juillet 2016 à 19 heures.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 45.